









Bordereau de signature



2017/060/CA Ratio promus-promouvables avancement au grade de lieutenant hors classe et 1ère classe pour l'année 2018

Signataire	Date	Annotation
nathalie toulze, <i>SADM</i>	17/10/2017	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	17/10/2017	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	18/10/2017	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna_ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	19/10/2017	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-10-19)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 19 octobre 2017 (2017-10-19)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 19/10/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le treize du mois d'octobre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

M. Florent FARGE, directeur de cabinet du Préfet du Tarn,
Mme Florence BRUNIER, représentante de M. Joël CASTEX, payeur départemental,
Mme Nathalie TOULZE, chef du service administration générale.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.
Mmes Isabelle ESPINOSA (suppléante de M. André FABRE), Monique CORBIERE-FAUVEL (suppléante de Mme Éva GERAUD), Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nathalie BORGHESE, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Jean-Jacques DARGET, SGT Nicolas SERRES (suppléant du SCH Julien DURAND), CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

MM. Jacques THOUROUDE, Éric GUILLAUMIN, CPL Julien ESTIVALS, CNE Jean-Marc RAYNAL, COL Florian SOUYRIS.
Mme Céline ALBERT.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 16/ pouvoirs : 2/ votants : 16.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 5.

Date de la convocation : 2 octobre 2017.

~~~~~  
**RAPPORT N°060/CA - 10/17**

**OBJET : Ratio promus-promouvables permettant l'avancement au grade de lieutenant 1ère classe pour l'année 2018**

Le Président rappelle

- la délibération du CASDIS du 15 novembre 2013,
- la délibération du bureau du CASDIS du 11 septembre 2014,
- la délibération du bureau du CASDIS du 10 février 2016,
- la délibération du bureau du CASDIS du 30 septembre 2016

fixant le ratio promus-promouvables permettant l'avancement aux grades de lieutenant hors classe et lieutenant de 1ère classe au titre des années 2014 à 2017.

Pour l'année 2018, étant considéré :

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

*"Acquitté en PREFECTURE le:" 19/10/2017*

- l'organigramme fixant les postes accessibles aux grade de lieutenant hors classe et de 1ère classe ;
- les conditions d'accès au grade de lieutenant de 1ère classe qui seront remplies pour :
  - 3 lieutenants de 2ème classe au titre des mesures transitoires ;
  - aucun au titre des mesures pérennes ;
- les conditions d'accès au grade de lieutenant hors classe qui, au titre des mesures pérennes, sont :
  - pour 75% après réussite à un examen professionnel pour lequel il n'y a aucun candidat en 2018 ;
  - pour 25 % par avancement au choix (aucune possibilité en 2018 en l'absence de candidat à l'examen) ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider un taux de promotion de 100% au titre de l'année 2018 pour l'avancement au grade de lieutenant 1ère classe.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 19/10/2017

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***"Acquitté en PREFECTURE le:" 19/10/2017***